

DEPARTEMENT DE L'AUDE  
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020  
COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 0  
Nombre d'absents excusés : 1  
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt et le onze du mois de juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, sur la convocation adressée le Maire, conformément aux articles L.2121.10, L.2121.11 du CGCT et à l'ordonnance n°2020.562 du 13.05.2020 s'est réuni en Mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. AVILA Nathalie, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, HOYOS Pierre, JEAN Jacinthe, LABESSOUILLE Jérôme, LAZARO Pascal, MANCES Françoise, OCANA Joffrey, RENAUD Katia, ROLLIN Serge

**ETAIT ABSENT EXCUSE** : M. OUBALKASSAM Mohamed

**DATE DE LA CONVOCATION** : 5 Juin 2020

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Martine FERNANDEZ est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 28 Mai 2020 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, après quoi les divers points de l'ordre du jour sont examinés

**1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT**

Monsieur le Maire fait part des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGCT

- 06.03.2020 achat d'une débroussailleuse à roue – Ets CIAM : 732.00 € HTVA
- 06.03.2020 pose têtes thermostatiques radiateurs du groupe scolaire + pose capteurs silo chaudière du groupe scolaire – CME ENERGIE : 1 732.43 € HTVA
- 16.03.2020 achat extincteurs + plans évacuation -Ets SICLI : 483.00 € HTVA + 347.96 € HTVA (Foyer/Mairie/SFPair)
- 26.03.2020 achat extincteurs + plans évacuation - Ets SICLI : 444.32 € HTVA + 247.88 € HTVA (Foyer/Mairie/SFPair)
- 09.04.2020 réparation des chemins communaux suite à CATNAT du 15.10.2018- Ste EIFFAGE : 142 779.00 € HTVA
- 14.04.2020 maintenance site internet de la Commune – Ste SPHEERYS : 252.00 € pour un an - pas de TVA
- 27.04.2020 réhabilitation logement de la poste – 1er étage : Entreprise REHABILITAT
  - 11 860.00 € (plafonds + murs + sols) – pas de TVA
  - 1 428.00 € (pour convecteurs électriques) – pas de TVA
- 07.05.2020 fleurissement 2020 : JARDIFORT 1 756.66 € HTVA
- 13.05.2020 contrat location tracteur : Ets LAVAIL : 500 € HTVA par mois (location pour deux mois)
- 18.05.2020 réhabilitation du logement de la poste -1er étage : Entreprise REHABILITAT : traitement des sols par stratifié – pas de changement dans le prix
- 18.05.2020 sous-traitance réhabilitation éclairage public – CATNAT du 15.10.2018 : 1 760.00 € maximum au profit de l'entreprise EUGELEC 11

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

**2. Création et composition des commissions municipales**

Après qu'il ait été décidé à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret, les commissions communales suivantes sont créées et les membres désignés :

Commission	Membres
Communication – bulletin municipal – site internet	Pascal LAZARO, Christelle BURLAN, Jacinthe JEAN
Finances – Budget	Katia RENAUD, Mohamed OUBALKASSAM, Pascal LAZARO, Nathalie AVILA, Etienne DELFOUR, Serge ROLLIN
Enseignement	Katia RENAUD, Pascal LAZARO, Jacinthe JEAN, Jérôme DEL-VALS, Joffrey OCANA
Aménagement urbain – tourisme -abbaye – environnement	Martine FERNANDEZ, Jérôme DEL-VALS, Nathalie AVILA, Katia RENAUD, Serge ROLLIN, Jacinthe JEAN, Jérôme LABESSOUILLE, Pascal LAZARO, Christelle BURLAN, Pierre HOYOS
Culture	Jacinthe JEAN, Pascal LAZARO, Christelle BURLAN, Pierre HOYOS

Matériel – travaux – bâtiments	Jérôme DEL-VALS, Serge ROLLIN, Jérôme LABESSOUILLE, Joffrey OCANA
Ressources humaines	Martine FERNANDEZ, Katia RENAUD, Jérôme DEL-VALS, Françoise MANCES Mohamed OUBALKASSAM
Associations	Françoise MANCES, Jérôme DEL-VALS, Etienne DELFOUR, Pascal LAZARO
Fleurissement – journées citoyennes	Martine FERNANDEZ, Jacinthe JEAN, Joffrey OCANA, Jérôme LABESSOUILLE, Serge ROLLIN, Nathalie AVILA, Françoise MANCES
EHPAD – Maison de santé – cellule COVID	Christelle BURLAN, Martine FERNANDEZ, Jérôme DEL-VALS, Serge ROLLIN, Nathalie AVILA, Françoise MANCES, Mohamed OUBALKASSAM
Gestion matériel – location salles communales	Serge ROLLIN, Françoise MANCES, Jérôme DEL-VALS
Conformité -accessibilité	Joffrey OCANA, Serge ROLLIN, Jérôme LABESSOUILLE, Jérôme DEL-VALS
Recomposition urbaine	Mohamed OUBALKASSAM, Françoise MANCES, Serge ROLLIN, Jérôme DEL-VALS, Martine FERNANDEZ, Joffrey OCANA, Katia RENAUD

### **3. Création et composition de la Commission d'Appel d'Offres**

Après qu'il ait été décidé à l'unanimité de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret, les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont désignés comme suit : MM. Jérôme DEL-VALS, Mohamed OUBALKASSAM, Serge ROLLIN (titulaires) Mme et MM. Martine FERNANDEZ, Jérôme LABESSOUILLE, Joffrey OCANA (suppléants)

### **4. Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle culturel et commercial avec une place au pied de l'abbaye – désignation des membres du jury**

Ce point est retiré de l'ordre du jour

### **5. Fixation du nombre de membres du C.C.A.S.**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que le Conseil d'Administration du CCAS sera, outre le Maire, Président, composé de 8 membres (4 nommés par le Maire et 4 élus par le Conseil Municipal)

### **6. Désignations des membres du C.C.A.S.**

Le Conseil Municipal, élit à l'unanimité en qualité de membres du CCAS, Mmes et M. Martine FERNANDEZ, Françoise MANCES, Christelle BURLAN, Serge ROLLIN

### **7. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SYADEN**

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité, M. J-Louis CARBONNEL délégué titulaire et M. Serge ROLLIN délégué suppléant au SYADEN

### **8. Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11**

Le Conseil Municipal élit à l'unanimité Mme Etienne DELFOUR, déléguée titulaire et M. Serge ROLLIN délégué suppléant au Syndicat mixte Réseau Solidarité Eau 11

### **9. Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – propositions**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en voir délibéré décide à l'unanimité de proposer comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, FLORES Didier, RENAUD Katia, BONNEL Monique, CANET André, LEMAITRE Alain, PANNETIER Jean-Pierre, LABESSOUILLE Jacques, DELFOUR Etienne, AVILA Georgette, JOVANI Monique

Suppléants : Mme et MM. GOMBAULT Michel, FERNANDEZ Martine, TODESCO Robert, LABEAUTE Louis, FAURE Michèle, MARCOS Pierre, DESARNAUD Pierre, BONNAREL Jean, AZARIOUH Soulimane, GERVAIS Françoise, SANMARTIN Danièle (Aline), TARDOS Martine

M. le Directeur des Finances Publiques fera son choix parmi les membres proposés (12 titulaires set 12 suppléants)

### **10. Fixation des indemnités de fonction**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que les indemnités de fonction attribuées aux adjoints au maire, à compter du 29 Mai 2020, seront égales à 10.7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et seront payées mensuellement. Les crédits budgétaires seront prévus au budget

### **11. Attribution de délégations au Maire dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGCT**

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme Martine FERNANDEZ.

Sur proposition de celle-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, afin de faciliter la bonne marche de la gestion communale, décide à l'unanimité de déléguer à M. le Maire les fonctions suivantes, dans le cadre de l'article L.2122.22 du CGCT

2°) fixer dans les limites prévues par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces

droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées, la limite étant la suivante : **délégation attribuée exclusivement pour la fixation des tarifs des produits vendus à la boutique de l'abbaye, soit en dépôt vente, soit en vente directe ainsi que fixation du droit de place**

3°) procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des 3° de 3°) procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; la limite étant la suivante : opérations et emprunts inscrits au budget communal

4°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget **exclusivement** :

- dans la limite de 20 000 € HTVA

ou

- afin de régler les conséquences ou les affaires consécutives :

- à la crue du Lauquet du 15.10.2018 (CATNAT)
- aux évènements climatiques des 22, 23 et 24.10.2019 (CATNAT)
- aux évènements climatiques des 22, 23 et 24.01.2020

5°) décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, **exclusivement dans le cadre d'une mesure d'urgence**

6°) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

7°) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

8°) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

9°) 'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

16°) tenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ; **définition des cas : chaque fois qu'une action est nécessaire afin de défendre les intérêts de la Commune tant pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle**

20°) réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, **le montant maximum étant de 200 000 €**

23°) de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523.4 et L.523.5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune

24°) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

27°) de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux : **les limites étant toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux**

M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations étant précisé que ces dernières peuvent lui être retirées à tout moment.

#### **M. Mohamed OUBALKASSAM est arrivé en séance lors de l'examen de la délégation n°7**

Les points de l'ordre du jour du n° 12 au n° 15 concernent des biens endommagés par la crue du 15.10.2018 entrant dans le cadre de la procédure dite « PLAN BARNIER »

#### **12. Acquisition amiable du bien situé rue des Caves – 11250 Saint Hilaire (parcelle AB 427) sinistré lors des inondations du 15.10.2018**

M. Le Maire indique que la demande d'acquisition amiable concernant le bien cadastré sous n°427 de la section AB ayant reçu une réponse favorable de la part des services compétents et la proposition formulée ayant été acceptée par le propriétaire, il convient à présent que la Commune se porte acquéreuse du bien considéré, étant entendu que le coût de l'opération sera financé par une subvention équivalente et que l'intervention de l'EPF évitera à la Commune de faire l'avance de la trésorerie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

#### **13. Acquisition amiable du bien situé chemin du Plo (parcelle B 895) – EHPAD – sinistré lors des inondations du 15.10.2018**

M. Le Maire indique que la demande d'acquisition amiable concernant le bien cadastré sous n°895 de la section B ayant reçu une réponse favorable de la part des services compétents et la proposition formulée ayant été acceptée par le propriétaire, il convient à présent que la Commune se porte acquéreuse du bien considéré, étant entendu que le coût de l'opération sera financé par une subvention équivalente et que l'intervention de l'EPF évitera à la Commune de faire l'avance de la trésorerie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité cette acquisition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

#### **14. Demande de subvention au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs – bien situé rues des Caves – 11250 Saint-Hilaire (parcelle AB 427)**

M. le Maire indique, que l'assemblée venant de décider l'acquisition amiable du bien cadastré sous le n°427 de la section AB, il convient de solliciter la subvention correspondante, sachant que le montant celle-ci a été déterminé par les services de l'Etat. M. le Maire termine en rappelant que tout bien acquis au titre du Fonds BARNIER doit être démolé et que le terrain considéré doit être rendu strictement inconstructible

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter cette subvention et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

**15. Demande de subvention au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs – bien situé chemin du Plo (parcelle B 895) – EHPAD**

M. le Maire indique, que l'assemblée venant de décider l'acquisition amiable du bien cadastré sous le n°895 de la section B, il convient de solliciter la subvention correspondante, sachant que le montant celle-ci a été déterminé par les services de l'Etat. M. le Maire termine en rappelant que tout bien acquis au titre du Fonds BARNIER doit être démolé et que le terrain considéré doit être rendu strictement inconstructible

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de solliciter cette subvention et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

**16. Location du logement communal du 1<sup>er</sup> étage de la Poste**

M. le Maire informe que le logement communal du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Poste, libre de toute occupation, vient d'être rénové. Il propose de le mettre en location aux conditions suivantes :

- durée de la location 6 ans éventuellement renouvelables
- loyer mensuel 550 € payables d'avance entre les mains du Receveur Municipal
- caution 1 mois de loyer
- charges aucune charge n'est comprise
- révision du loyer à chaque date anniversaire du contrat suivant l'évolution de l'indice de révision des loyers, l'indice de départ étant celui en vigueur à la date de signature du contrat
- la taxe ordures ménagères sera remboursée à la Commune à la première réquisition de cette dernière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents.

**17. Achat d'un tracteur pour le service technique communal**

M. le Maire informe que le tracteur FORD équipant le service technique, immatriculé en 1998 est en panne et nécessite des réparations importantes qui s'élèvent à plus de 6 000 € HTVA. Il poursuit, en suggérant de remplacer cet engin et en présentant la proposition de T3 M LAVAIL qui est la suivante :

- Tracteur New-Holland modèle T4.95 évolution d'occasion – 2016 – 4 roues motrices – 1295 heures
- Programmation des 2 régimes moteur
- Transmission DU AL COMAND (inverseur hydraulique + 2 rapports sous charge)
- Relevage électronique
- 3 DE arrières + pompe 641 + 371
- Freinage remorque
- Siège pneumatique
- Pneumatiques ARR : 420/85R30 – AVT : 11.2R24
- Prix HTVA : 36 000 € HTVA
- Reprise du tracteur communal : 11 000 € HTVA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acheter le tracteur proposé par les Ets T3 LAVAIL aux conditions indiquées et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

**18. Remboursement de frais avancés pour la confection de masques**

M. le Maire et Mme FERNANDEZ ayant quitté la salle, la séance est présidée par Mme RENAUD pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. Mme RENAUD rappelle que des bénévoles ont confectionné des masques qui ont été distribués il y a plusieurs semaines à la population. Pour la confection de ces masques des fournitures (liens, tissus...) ont été achetées et payées par plusieurs personnes à savoir :

- Mme Michèle FAURE liens en nylon pour 11,34 € TTC
- Mme Colette CARBONNEL housses hivernage pour 97.50 € TTC
- Mme Martine FERNANDEZ bobines blanches pour 13.40 € TTC

Mme RENAUD propose de rembourser ces sommes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire et Mme RENAUD à signer tous documents afférents.

Retour en séance de M. le Maire et de Mme FERNANDEZ

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à vingt et une heure vingt minutes

Vu pour être publié le quinze juin deux mille vingt et mis en ligne le même jour

Le Maire Jean-Louis CARBONNEL

Les délibérations correspondantes sont affichées dans le hall de la Mairie

